

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



FABRICATION DE TEXTILES, INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT,
INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE



QUE RETENIR DU SECTEUR "**FABRICATION DE TEXTILES, INDUSTRIES DE
L'HABILLEMENT, INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE**" ?



Fin 2022, la région Provence - Alpes - Côte d'Azur compte **370 établissements employeurs** dans le secteur "**Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure**", soit **0,2 %** des établissements employeurs de la région. **87 %** de ces établissements sont des établissements de **moins de 10 salariés** (85 % tous secteurs confondus).

Parmi les **1 990 postes salariés** du secteur, **36 %** sont dans un établissement de moins de 10 salariés (24 % tous secteurs confondus). Ce secteur est plus représenté dans la zone d'emploi de **Sainte-Maxime** : il regroupe **0,4 %** des postes salariés de la zone (0,1 % au niveau régional).

3 430 personnes sont **en emploi (salarié ou non salarié)** dans ce secteur, soit **0,2 %** de l'emploi régional. Les **femmes** sont plus présentes dans ce secteur (**69 %**, pour 49 % tous secteurs confondus). Au regard de l'ensemble des secteurs, la part des **seniors** est plus importante dans ce secteur (**40 %**, pour 34 %) et celle des **non-diplômés** est semblable (**14 %**, pour 13 %). La catégorie socioprofessionnelle la plus fréquente est celles des **artisans, commerçants et chefs d'entreprises**.

La part des **non-salariés** parmi les actifs en emploi dans ce secteur (**45 %**) est supérieure à celle tous secteurs confondus (16 %). Celle des salariés occupant un emploi sans limite de durée (CDI ou fonctionnaire) est supérieure à celle de l'ensemble des secteurs (**87 %**, pour 85 %). Le **temps partiel** est autant répandu (**17 %**, pour 16 % tous secteurs).

Le **métier** le plus exercé dans ce secteur est celui de "**Ouvriers qualifiés du travail artisanal du textile et du cuir**". Pour les femmes, il s'agit du métier de "Ouvriers qualifiés du travail artisanal du textile et du cuir" et pour les moins de 30 ans celui de "Ouvriers qualifiés du travail artisanal du textile et du cuir".

 Source : Insee - Flores, RP - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.